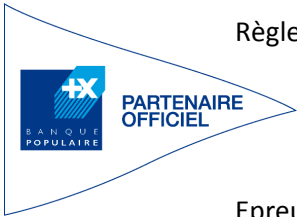


Appel 2010-14

Règles impliquées : **RCV 70.1, F5**



Epreuve : **Régates Royales**
Date : **24 Septembre 2010**
Club organisateur : **YC CANNES**
Classe : **Classic**
Président du Jury : **Jean-Claude Bornes**

Recevabilité de l'Appel :

Par lettre postée le 6 Octobre 2010, Monsieur **Vittorio Cavazzana**, skipper du bateau Emeraude, fait appel de la décision du Jury de l'épreuve, rendue le 24 Septembre 2010, le disqualifiant à la course 3.

L'appel étant conforme à l'annexe F2, il a été instruit par le Jury d'Appel.

Décisions du Jury de l'épreuve :

- Faits établis :
 - *Chaplin approche de la marque A tribord amures sur la layline.*
 - *Emeraude approche de la marque bâbord amures.*
 - *Emeraude vire à l'intérieur de la zone pour contourner la marque.*
 - *A la fin du virement d'Emeraude, Chaplin est en route libre derrière, mais plus rapide et très proche.*
 - *Malgré un lof de Chaplin pour éviter la collision, un contact a lieu.*
- Conclusions et règles applicables :

Emeraude ayant acquis une priorité, n'a pas laissé au début à Chaplin la place de se tenir à l'écart (RCV 15)
- Décision : *Emeraude est disqualifié à la course N°3.*

Motifs de l'appel :

Emeraude conteste le témoignage du bateau commissaire, dont la position, sur le croquis entériné par le Jury, ne lui permettait pas à son sens d'apprécier la distance entre les protagonistes au début de la manœuvre et pendant la manœuvre.

Il souligne que les dommages (à son tableau arrière) démontrent que la collision n'a pas eu lieu suivant le croquis cité ci-dessus et accuse le réclamant d'avoir sciemment provoqué la collision.

Analyse du cas :

- Les arguments de l'appelant sont à l'évidence une contestation des faits établis par le Jury de l'épreuve.
- Un concurrent ne peut pas faire appel des faits établis (RCV 70.1)
- Le Jury d'Appel n'a aucune raison de dire que les faits sont inadéquats (RCV F5).

Conclusions :

L'appel n'est pas recevable.

Décision du Jury d'Appel :

La décision du jury de l'épreuve est confirmée (Emeraude DSQ Course 3).

Fait à Paris, le 10 Décembre 2010

Le Président du Jury d'Appel :

Christian PEYRAS



Les assesseurs : Abel BELLAGUET, Bernadette DELBART, Bernard BONNEAU, Patrick GERODIAS, Yves LEGLISE, Annie MEYRAN, François SALIN.